

INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE

DU

LUXEMBOURG.

NOTICE GÉNÉALOGIQUE

SUR

LA FAMILLE DE GHENART,

ANCIENS SEIGNEURS DE SOHIER,

D'APRÈS

LES ARCHIVES DE CE CHATEAU

PAR

F.-D. DOYEN

Chan., curé-doyen de Wellin.



ARLON.

TYPOGRAPHIE & LITHOGRAPHIE DE P.-A. BRÜCK.

1886.

M. 1153

15 E

NOTICE GÉNÉALOGIQUE

SUR

LA FAMILLE DE GHENART,

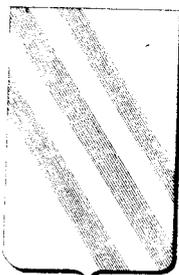
ANCIENS SEIGNEURS DE SOHIER,

D'APRÈS

LES ARCHIVES DE CE CHATEAU.

—•—•—•—

ARMES DE LA FAMILLE DE DE GHENART :



D'argent, à la bande de sable cotivée de même.

JEAN DE GHENART, le premier de ce nom qui nous soit connu, était célèbre, vers l'an 1400, par sa grande valeur, par sa probité et par la beauté de sa figure. Il habitait Dinant, dont il était échevin en 1415 (1) et où il avait une maison bien ordonnée de tous meubles, comme le dit son contrat de mariage. Il avait du bien à Haibes, Fumay, Hierges, Dourbes, Felenne et Wancennes. Il possédait à Givet la moitié d'une maison et des héritages qu'il partageait avec un de ses oncles, ce qui indique que les messieurs de Ghenart ont habité Givet très anciennement, et que l'on doit

(1) BORMANS, *Cartulaire de Dinant*, I, 190.

rechercher leur origine dans les archives du baillage de cette ville et du comté d'Agimont.

Jean de Ghenart premier épousa à Mons, en Hainaut, le 18 juin 1409, demoiselle Gertrude de Ligne, assistée de messieurs Michel et Willaume de Ligne, ses frères, enfants de monseigneur Rasse de Ligne. Elle apporta en mariage la terre de Hautfays, située en la paroisse du Mont, et achetée par son père, en 1396, de mademoiselle Catherine de Ligne, en outre des rentes et héritages sur la terre d'Andricourt et dans la ville d'Engen (Enghien ?) et plusieurs autres biens dans les Flandres. Ils gisent dans l'église de Saint-Hilaire à Givet, où ils avaient un tombeau et épitaphe. Ils eurent un grand nombre d'enfants, dont quatre figurent dans une ancienne généalogie, savoir :

1. *Marie de Ghenart*, mariée à Godefroid d'Ouviaux.

2. *Évrard de Ghenart*, dont on ne sait rien ;

3. *Henri de Ghenart*, marié à mademoiselle Isabeau d'Aire, lesquels ont eu deux filles, Gertrude et Jeanne : la première mariée au sieur Collart de Rock, l'autre au sieur Jean Brisbois, bailli de Givet. — Par acte sur parchemin du 22 avril 1522, Maugis de Lamarche, bailli de Givet, Henri d'Aire, Jean Chevalier, Collart de Laitre et autres jurés de cette même cour attestent que Henri de Ghenart, juré de Givet, avait commencé pour l'utilité publique leur premier registre authentique, l'an 1462. Henri de Ghenart a été aussi bailli d'Agimont, en 1475, et homme féodal de la dite cour d'Agimont, séante à Givet.

4. *Jean de Ghenart*, dont l'article suit.

JEAN DE GHENART, second de ce nom, était membre de la cour d'Agimont, en 1476 ; ses enfants connus sont :

1. *Jacques de Ghenart*, dont l'article suit ;

2. *Catherine de Ghenart*, qui fut mariée au sieur Thierry Vanschrusten ;

3. *Jeanne de Ghenart*, mariée au sieur Jean Chevalier, et qui n'a laissé qu'une fille morte à l'âge de 16 ans.

I. JACQUES DE GHENART, premier du nom, épousa Jeanne de Daverdisse, fille de Jean de Daverdisse et de Marguerite de Noire-

fontaine, laquelle apporta en mariage la terre de Sohier (1). Ils ont eu trois enfants, savoir :

1. *Jean de Ghenart*, qui fut religieux bénédictin de l'abbaye de Saint-Hubert, puis prieur à Malines ;

2. *Évrard de Ghenart*, l'aîné, dont l'article suit ;

3. *Jacques de Ghenart*, chef de la branche cadette, épousa mademoiselle d'Aix, dont il eut quatre enfants :

a) *Anne de Ghenart*, mariée au sieur Gaspard de Lompré ;

b) *Agnès de Ghenart*, mariée au sieur Évrard de La Marck, d'où est issue une fille nommée Anne, mariée au sieur Hugues de Boulogne, écuyer, seigneur de Riquelieu, juré de Givet, en 1606.

c) *Jacques de Ghenart*, troisième du nom, qui était doyen du concile de Chimay, en 1571 ;

d) *Jean de Ghenart*, qui épousa, en premières noces, Marie Auberty, dont il eut Élisabeth de Ghenart, mariée au sieur Balthazar de Roa, et, en secondes noces, Isabeau Chesniaux.

Jacques de Ghenart, premier du nom, habitait Givet, où il avait des maisons et des fermes, entre autres une ferme nommée le *Trieu à la Croix*, que madame Andrienne-Charlotte-Dorothée de Ghenart, douairière de Botassart, possédait encore en 1773. Il avait des droits aux terrages d'Agimont, des revenus à Felenne, à Wancennes et à Fromelenne. Dans son testament de l'an 1508, il donne sa coupe d'or à son fils Jean, religieux à l'abbaye des Bénédictins de Saint-Hubert, et partage tous ses biens entre ses deux autres enfants. Il mourut à Givet et fut enterré dans l'église de Saint-Hilaire, avec Jeanne de Daverdisse, son épouse, suivant ses dispositions testamentaires.

II. *ÉVRARD DE GHENART*, premier du nom, seigneur de Sohier, naquit le 16 août 1474. Il demeurait habituellement à Givet, faisant quelques séjours en sa terre de Sohier. Il se maria, en 1504, avec demoiselle Anne Carpentier, fille de Jean, seigneur de Haversin et de Marguerite de Huy (2). Il mourut en 1550, et son épouse en 1553, laissant six enfants, nés à Givet :

1. *Évrarde de Ghenart*, née l'an 1508, mariée au sieur Jean de

(1) Les Daverdisse portaient : *d'azur, aux deux lions d'or passant griffés de gueule.*

(2) Les Carpentier portaient : *de gueule, aux fleurs de lis d'argent sans nombre*, et les de Huy : *d'azur, aux trois tours d'or.*

Ronval, écuyer, mayeur héréditaire de Ciergnon. Ils ont eu trois enfants.

2. *Adrienne de Ghenart*, née l'an 1514, mourut le 22 février 1590, religieuse et prieure de l'abbaye de Falenpré (Félixpré-lez-Givet), où l'on ne recevait que des demoiselles nobles ;

3. *Jean de Ghenart*, troisième du nom, seigneur de Sohier, dont l'article suit ;

4. *Gilles de Ghenart*, né l'an 1517, fut *personne* de Givet (1). Il mourut à Liège, le 12 octobre 1555, et fut enterré chez les Dominicains.

5. *Marguerite de Ghenart*, née l'an 1520, épousa le sieur Gilles Tamison. Ils eurent une fille, Anne Tamison, mariée au sieur Jacques Goblet, écuyer, seigneur de Dion.

6. *Antoine de Ghenart*, né la veille de Pâques, l'an 1522, mourut chanoine de Saint-Lambert, et inquisiteur de la foi à Liège, le 1^{er} mars 1595.

Comme nous venons de le dire, Antoine de Ghenart était natif de Givet, *Givetensis*, et non de Visé, *Visetensis*, comme l'écrit Foppens, dans sa *Bibliotheca belgica*, lequel a fait tomber Paquot dans la même erreur. Nous empruntons à ce dernier la notice suivante :

« Antoine de Ghenart étoit de Visé (lisez *de Givet*). Il naquit d'une famille distinguée, vers l'an 1522. Sorti des basses classes, il vint faire son cours de philosophie à Louvain, où il remporta la seconde place à la promotion générale de l'an 1540. Il étudia la théologie dans la même Université, et il y prit le grade de licencié. Après cela il se rendit à Liège, où il eut un canonicat de l'église cathédrale, dont il fut vice-doyen dans la suite. Il y fut professeur de théologie, examinateur synodal et inquisiteur de la foi. Guillaume de Poitiers, homme fort capable, qui étoit alors prévôt de la même église, le prit avec lui pour l'accompagner au concile de Trente. Ghenart vécut encore longtemps depuis, et mourut pieusement, le 1^{er} mars 1595, dans sa soixante-treizième année. Son

(1) D'après Ducange, *Glossaire de la basse latinité*, le mot *personne* est le même que *curio, parochus*, curé, directeur d'une paroisse. On appelait ainsi dans le pays de Liège, dont Givet fit longtemps partie, un prêtre qui, quoique placé à la tête d'une paroisse, n'avait pas droit, comme les autres curés, de prendre part à l'élection du doyen du concile ou de la chrétienté, dont ils faisaient partie.

savoir, sa régularité, sa modestie, sa tendresse pour les pauvres, son habileté dans la conduite des affaires, enfin les services qu'il rendit à l'église de Liège dans des temps fort critiques, le firent regretter universellement. On voit son tombeau à Saint-Lambert, avec l'inscription suivante :

D. O. M.

Pietate, generis nobilitate, & doctrina eximio Antonio Ghenardo,
S. Theol. Licentiato, Leodiensis Ecclesiæ Canonico, Vice-Decano,
Hæreticæ pravitatis Inquisitori.

Occubat exemplar veræ pietatis avitæ,

Quæ fidei & morum lumina sancta dabat.

Quid doctrina juvat ? quid stemmata clara parentum ?

Anxia quid prodest vita ? Necesse mori.

Justitiæ columnen mirata est Legia tellus,

Mœstaque Paupertas, orba parente suo.

occIdIs, antonI, MartI Ut Venère CaLenDæ,

Te InCLIta flet VirtUs. HeU pletatIs apeX!

« Ant. Ghenart a eu la plus grande part à une édition du *Maitre des Sentences* (Pierre Lombard), qui se fit à Louvain, chez Barthélemi Van Grave, en 1546, comme il parait par la préface de l'imprimeur, datée du 24 septembre de cette année. On y lit : « Conquisivimus,.. varia exemplaria & maxime antiqua.... In hoc numero F. Petri Crabbii volumen, quod ille pari judicio & diligentia castigatum habet, ad id ferme omnibus omnium bibliothecis excussis, magno nobis præsidio fuit..... Neque leve momentum inter cæteros opitulatores attulit indefessus labor Magistri Antonii Ghenart, Licentiati sacræ Theologiæ, qui non contentus ulla fide codicum, ipsos in omnibus sententiis fontes adiit, et citationes Petri Lombardi, cum ipsis locis auctorum, unde depromptæ essent, expendit ; quamobrem omne fere genus Scriptorum sacræ Theologiæ ipsi evolvendum fuit. Cæterum, ut illud negotium immensi sudoris, ità propemodum parvis fructus fuit. »

« Cette préface, continue Paquot, se retrouve dans la seconde édition publiée par le même imprimeur, en 1552, in-4^o, de 494 pp., et dans la troisième, dont voici le titre :

Petri Lombardi, Episcopi Parisiensis, Sententiarum libri IIII., quibus Autor ille in divinis Scripturis exercitatissimus, universæ

*Theologiæ Summam, ex orthodoxorum Patrum Decretis atque Sententiis, mirabili compendio & arte complexus est : ut jure optimo Magister Sententiarum meruerit cognominari. Per Joan. Aleaume Parisien., Theologiæ Professorem, pristino suo nitori nunc primum verè restituti. In quibus corrigendis : deletis multis perperam positis : mutatis nonnullis citationibus Autorum, quæ vel incertis vel alienis sedibus antea vagabantur, suis locis restitutis : adjecto novo Indice locorum sacræ Scripturæ, ab ipso Magistro citatorum, pariter & explicatorum, quantum à nobis desudatum sit, liminaris Epistola demonstrabit. Tertia hæc editio rursus ad vetustissima manuscripta exemplaria, doctissimorum sacræ Theologiæ Professorum judicio (plurimis additis & ademptis diligentiusque distinctis) accuratissime collata. Singulis libris Titulos, quibus Capita distinguuntur, apposuimus, ex Autoris sententia, ut quod quæritur facilius occurat. Postremo accessit Index copiosus in singulos libros, materias insigniores ordine litterario continens. Lovanii, Barthol. Gravius, 1557, in-4^o, de 494 pp., sans les tables ni la préface, datée du 24 septembre 1556. Cette édition peut passer pour la meilleure que nous ayons du Maître des Sentences. » PAQUOT, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas*, t. XV, pp. 68-71.*

Antoine Ghenart a aussi laissé les deux ouvrages suivants :

1. *Manipulus Curatorum à Guidone de Monte Rocherii anno 1333 conscriptus. Adjunctus est Ritus celebrandi SS. Missæ officium, juxta morem diœcesis Leodiensis. Item Hildeberti, Cœnomanensis Episcopi, Poema elegantissimum de officio Missæ, antea non editum. Antuerpiæ, Joannes Bellerus, 1570, in-12^o.* Après avoir mentionné les éditions antérieures de cet ouvrage, Paquot ajoute : « L'édition de Ghenart est beaucoup plus correcte, & décèle une main habile. » *Loc. cit.*, p. 72.

2. *Pastorum Instructiones. Ex quibus intelligent quam sit hoc officium operosum, continuam curam et sollicitudinem requirens ab eo cui sit cordi salus suorum subditorum. Auctore Antonio Ghenardo, Canonico Leodiensi. Leodii, in Officinâ H. Hovii, 1598, in-12^o, de 163 pp.* Ouvrage posthume d'Antoine Ghenart, publié par Chapeauville, avec dédicace à Ernest de Bavière, prince-évêque de Liège. Il se trouve à la bibliothèque de l'Université de cette ville.

III. JEAN DE GHENART, III^e du nom, seigneur de Sohier, naquit, le jour de Pâques, l'an 1515. Il se maria, le 25 octobre 1547, avec

mademoiselle Marie d'Awen, fille de Mr Andrien d'Awen et de demoiselle Marie de Maillien, petite-fille de Pirlo d'Awen et de Jeanne Chevalier, du côté paternel, et de Jean de Maillien et de Marguerite Lardenoy de Ville, du côté maternel (1).

Jean de Ghenart acheta, en 1566, la ferme de Rullemont de Jean Vanschrusten, mayeur de Ballamont, son cousin ; outre cet achat, il fit une quantité considérable d'acquisitions en cens et en rentes en grains dans tous les villages des environs de Sohier, dont les actes originaux se trouvent dans les archives de cette maison, par-devant les justices de Honnay, de Focant, de Froidlieu, de Martousin, d'Hamoy(?). Il avait aussi des fermes et des maisons à Givet, Dinant, Empte, Daverdisse, Revogne, qu'il distribua à ses enfants, par son testament du 2 mai 1588, par lequel il fonda un anniversaire pour lui et pour sa femme, et un autre pour Adrien d'Awen et Marie de Maillien ; anniversaires qui doivent se chanter tous les ans en la chapelle de Sohier ou en l'église de Wellin, dont Sohier ressortissait alors comme paroisse. Dès 1587, l'évêque de Liège avait accordé à Jean de Ghenart l'autorisation d'ériger une chapelle castrale à Sohier.

Jean de Ghenart eut quinze enfants, dont sept moururent en bas âge ; les huit autres sont :

1. *Anne de Ghenart*, née le 12 février 1550, mariée au sieur Mathis de Wal d'Anthisnes, le 4 août 1572 ;

2. *Évrard de Ghenart*, second de ce nom, seigneur de Sohier, dont l'article suit ;

3. *Marie de Ghenart*, née le 25 septembre 1554, épousa en 1582, le sieur Mathis de Henry ;

4. *Jacques de Ghenart*, né le 6 février 1565, fut chanoine de Saint-Jean, à Liège ;

5. *Hubert de Ghenart*, né le 28 septembre 1568, acquit la seigneurie de Wanlin ; il avait des forges et des mines de plomb en Allemagne, où il faisait de fréquents voyages. Il est mort à marier. Par son testament, en date du 3 juillet 1615, Hubert de Ghenart,

(1) Armes de d'Awen : *de gueule, aux quatre massues mises en carré, ou plutôt quatre bâtons de général.*

Armes des Chevalier : *d'or, aux trois chaudrons de sable.*

Armes des de Maillien : *d'or, aux trois peignes de gueule, avec deux petits trous aux peignes.*

Armes de Lardenoy : *d'azur, à la face tortillée d'argent.*

fait des legs médiocres à Évrard de Ghenart, seigneur de Sohier, son frère ; à Jacques de Ghenart, chanoine, et à Jean de Ghenart, aussi ses frères ; à Anne de Ghenart, à Marguerite de Ghenart, ses sœurs ; à mademoiselle de Henry, sa nièce, fille de Marie de Ghenart, sa sœur ; à Marie d'Anthisnes, dame de Jamblinne, et à Marguerite d'Anthisnes, dame de Tavier, sa nièce, aussi des legs pour mémoire de lui ; il institue son héritier mobilier Mathias de Ghenart, chanoine de Fosses, son frère, et donne ses biens fonds à Antoine de Ghenart et à Évrard de Ghenart, ses neveux, fils de son frère de Sohier ; il donne son bien de Empte à Antoine, et la seigneurie de Wanlin à Évrard, son filleul ; il fonde un anniversaire à chanter, tous les ans, au jour de son trépas, en l'église de Wanlin, où il veut être enterré et avoir un tombeau et épitaphe ; il nomme pour exécuteurs testamentaires le chanoine Jacques Ghenart, son frère, le sieur Philippe de Wal, son neveu, et Sire Jean Willemotte, chapelain de Sohier.

6. *Jean de Ghenart*, né le 23 novembre 1592, fut lieutenant du capitaine Pont-Cremi, ensuite capitaine lui-même dans le régiment du duc d'Arshot et commandant au fort de Fumay. Il épousa, le 18 décembre 1611, demoiselle Isabeau de Crissegnée, veuve d'un Mr Henry, et fille de noble et honoré seigneur Gilles de Crissegnée et de demoiselle Jeanne Chevalier. Il ne laissa pas d'enfant d'Isabeau de Crissegnée. Il épousa, en secondes noces, mademoiselle Anne Du Chasteler, à Tournai, le 21 janvier 1629. Il établit sa résidence à Givet, où il avait plusieurs maisons ; il possédait aussi des biens aux environs de cette ville, à Agimont et à Felenne. Il mourut l'an 1632, et fut enterré avec ses ancêtres dans l'église de Saint-Hilaire à Givet. Il laissa un fils, nommé Jean-Mathias de Ghenart, qui épousa demoiselle Marguerite Lambisch, et qui mourut à Givet, sans enfants, en 1689. Ses biens de Givet retournèrent au seigneur de Sohier.

7. *Mathias de Ghenart*, né le 9 octobre 1574, fut chanoine de Fosses, où il mourut. Par son testament, daté du 23 septembre 1639, il institue, ses héritiers, les sieurs Antoine de Ghenart et Évrard de Ghenart de Sohier, ses neveux, et le sieur Jean-Mathias de Ghenart, aussi son neveu, pour jouir de sa succession par parts égales, et comme Jean-Mathias était encore enfant, il prie

madame Anne Du Chasteler, sa mère, de gérer sa part jusqu'à ce qu'il soit en âge de la gérer lui-même.

Marie d'Awen mourut le 12 mai 1588, et Jean Ghenart, son mari, le 2 novembre 1590. Leur tombeau, avec épitaphe et armoiries de quartier, est dans la chapelle de Sohier. On lit sur cette charmante pierre tombale :

YCY DEVANT REPOSENT NOBLE ET VERTVEUX PERSONNAGE S^r IAN GHENART EN SON TEMES (sic) S^r DE SOHIER QVI TRESPASSA LE 2^e DE NOY^{bre} LAN 1590 ET HONORABLE DAMME MADAM^{elle} MARIE DAWEN S^o ESPEVSE LAQVELLE TRESPASSA LE 12 DE MAY LAN 1588 PRIEZ DIEV POVR LEVRS AME (sic).

IV. ÉVRARD DE GHENART, second de ce nom, seigneur de Sohier, naquit le 13 mars 1552. Il épousa, en 1584, demoiselle Marie de Vault, fille du sieur Robert de Vault, seigneur de Sibret et de demoiselle Marie d'Ochain, dite de Jemeppe (1). Elle apporta en mariage une rente de cent sacs de grain et des rentes en argent, en attendant mieux. Elle mourut le 29 septembre 1587, ne laissant qu'un fils, décédé à l'âge de 12 ans.

Évrard de Ghenart épousa, en secondes noces, demoiselle Gilles de Hodister, fille du sieur Jean de Hodister, seigneur de Genimont, et de demoiselle Marie de Hemricourt, le 18 octobre 1589, dont il eut deux fils :

1. *Antoine de Ghenart*, dont l'article suit ;
2. *Évrard de Ghenart*, troisième et dernier de ce nom, qui fut seigneur de Wanlin, comme héritier de Hubert de Ghenart, son oncle et parrain. Il mourut célibataire, laissant à son frère la seigneurie de Wanlin.

Évrard second eut aussi un fils naturel, nommé Benoit, qui se distingua, en diverses occasions, au service de sa Majesté et sous les ordres du comte de Mylandonck. Il se maria en Westphalie, vers l'an 1586, à une demoiselle de noble lignage. Il revint à Sohier, vers l'an 1588, pour prier son père de lui procurer des attestations de sa noblesse, parce que les parents de sa femme exigeaient qu'il leur justifiât qu'il était noble. Il s'avisait un peu tard de prendre des informations sur sa naissance, puisqu'il était marié. Néanmoins Évrard second, en bon père, fit venir une

(1) Voy. ci-après, p. 331, une note sur la famille de d'Ochain.

attestation du noble siège féodal de Laroche, une autre du comte Ernest *de Mansfeld, gouverneur de Luxembourg et enfin de la haute cour de Sohier, qui certifiaient que les Ghenart étaient d'une naissance illustre et très distinguée dans cette province. Muni de ces pièces, Benoit retourna en Allemagne, sans que l'on sache s'il donna ensuite de ses nouvelles et s'il eut des descendants.

V. ANTOINE DE GHENART, seigneur de Sohier, commandant en chef à la frontière, et capitaine d'une compagnie libre de deux cents hommes pour le service de Sa Majesté catholique.

Le 18 octobre 1618, il releva la terre de Sohier à Laroche, celle de Wanlin, à Poilvache, en 1660, et transmit cette dernière à son fils Jean, qui en fit relief la même année (1).

Il épousa, le 6 juin 1621, demoiselle Catherine de Poitiers, fille de messire Charles de Poitiers, baron de Fenfe, et de Catherine de Berlo, dont il eut cinq enfants ; savoir :

1. *Florent de Ghenart*, mort en bas âge. Sire Jean Willemotte avait été, au château de Sohier, chapelain de Jean Ghenart III, l'an 1587, il l'était d'Évrard II, dont il était aimé ; celui-ci lui avait assuré qu'il prendrait soin de lui et lui procurerait l'utile et l'agréable tant qu'il vivrait. En retour, sire Jean Willemotte fit, en forme de testament, l'an 1603, donation de sa seigneurie de Chairière en faveur d'Antoine Ghenart, encore enfant. Ayant continué d'être le chapelain de celui-ci devenu seigneur de Sohier, Sire Willemotte changea, l'an 1627, ses dispositions testamentaires en faveur de Florent, son fils aîné, avec charge de faire dire à l'intention du testateur, le 2 janvier de chaque année, une messe à Chairière, par quel prêtre il jugerait à propos. Le 27 octobre 1627, le franc-sergent de la cour de Bouillon prit possession de la seigneurie de Chairière, au nom du jeune Florent, alors âgé d'environ cinq ans.

2. *Charles de Ghenart*, mort célibataire, au château de Sohier, dans un âge avancé.

3. *Josine-Valéria de Ghenart*, décédée également au château de Sohier et aussi dans un âge avancé, sans avoir été mariée.

4. *N... de Ghenart*, religieuse à l'abbaye d'Herckenröde.

5. *Jean de Ghenart*, quatrième du nom, dont l'article suit.

(1) Galliot, *Histoire de la ville et province de Namur*, t. IV, p. 152.

Antoine de Ghenart eut la douleur de voir son château et sa maison forte de Sohier pillés, par la descente de M. de Chatillon, dans la guerre de l'an 1635. Cet événement lui causa la perte de beaucoup de titres et de papiers précieux.

VI. JEAN DE GHENART, quatrième du nom, Seigneur de Sohier, de Wanlin et de Chairière, épousa, le 18 avril 1670, demoiselle Anne-Marguerite d'Yve, fille de messire comte d'Yve, et de dame Isabelle de Lonchin et sœur de Jean et de Jean-Paul, marquis d'Yve. Ils eurent deux fils :

1. *Jean-Philippe de Ghenart*, dont l'article suit.

2. *Charles-Claude de Ghenart*, le cadet, qui se maria à Bruxelles avec Mademoiselle Camuselle. Il eut deux fils, dont on ignore la destinée. Il revint seul à Yve, où il est mort.

Le château de Sohier fut encore pillé trois fois par les guerres, du temps de Jean Ghenart, comme il est prouvé par des lettres écrites par lui-même à son beau-frère, le marquis d'Yve, qui pour lors était à Naples au service de Sa Majesté impériale.

Anne-Marguerite d'Yve mourut assez jeune au château de Sohier, et Jean de Ghenart, son mari, fut frappé de mort subite, le 9 juin 1685.

VII. JEAN-PHILIPPE DE GHENART, seigneur de Sohier, de Wanlin et de Chairière, épousa le 13 février 1698, demoiselle Dorothée de Hamal, fille de messire Jean-Ernest de Hamal, chevalier, seigneur de Blier, et de dame Dorothée d'Ochain, dite de Jemeppe (1). Ils eurent :

1. *Un fils*, qui mourut en bas âge.

2. Une fille *Adrienne-Charlotte-Dorothée de Ghenart*, née au château de Blier, en 1699. Elle épousa, en 1715, messire Jacques-Joseph de Lamock, chevalier, seigneur de Sclassin, Dourbes,

(1) Jean d'Ochain de Jemeppe, seigneur d'Aye, prévôt et souverain mayeur de Marche, épousa Anne de Vervy, fille de Roland de Vervy. Ils eurent pour enfants : 1. Marguerite de Jemeppe, qui épousa Robert de Vaulx, écuyer, seigneur de Sibret, Lozange, prévôt de Bastogne, en 1555, et n'eurent qu'une fille, Marie de Vaulx ; 2. Gilles d'Ochain de Jemeppe, écuyer, seigneur d'Aye, prévôt et souverain mayeur de Marche, qui épousa Jeanne de Saive, en 1571, eut pour fils Jean d'Ochain de Jemeppe, marié à Jeanne de Soy, fille de François de Soy, seigneur de Jamodine et de Jeanne d'Oleye, desquels est issue Dorothée d'Ochain de Jemeppe ci-dessus.

Les d'Ochain portaient : *de gueule, aux deux léopards d'argent*, qui sont les armes d'Angleterre.

Botassart et Grosfays, et transporta ainsi la Seigneurie de Sohier dans la maison de Lamock.

Jean-Philippe de Ghenart mourut, en 1714, au château de Sohier et Dorothee de Hamal, son épouse, au château de Botassart, et fut inhumée dans la chapelle castrale.

F.-D. DOYEN,

Chan., curé-doyen de Wellin.

